



The Pharmacy Examining Board of Canada

Le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada

EXAMEN D'APTITUDE (TECHNICIENS EN PHARMACIE)

Rattrapage

Si vous devez faire du rattrapage, les mesures requises seront décrites dans la lettre vous annonçant les résultats de votre troisième tentative malheureuse de passer l'examen.

Les activités de rattrapage doivent commencer *après* la date apparaissant sur la lettre des résultats, et être terminées *dans l'année précédant* votre quatrième et dernière tentative, afin qu'on puisse les considérer comme valides en regard des exigences énoncées. Les documents confirmant que vous avez réussi la mise à jour exigée doivent parvenir au BEPC, par courriel, au moins trois semaines avant la date de l'examen. Le BEPC doit cependant recevoir votre demande d'admission au plus tard à la date limite établie.

Assurez-vous d'être bien préparé(e) avant de vous présenter pour votre quatrième et dernière tentative d'examen. Si vous échouez à votre quatrième tentative, vous ne pourrez plus poursuivre votre démarche en vue du certificat du BEPC.

Nous vous conseillons fortement de vous désister de l'examen, en cas de maladie ou autre situation exceptionnelle, comme un deuil, pouvant affecter votre rendement à l'examen. Si vous vous désistez avant le début de l'examen, cette séance ne comptera pas comme étant une reprise.

Il vous appartient de trouver et d'effectuer le rattrapage approprié conformément aux directives ci-dessous. Nous vous conseillons aussi de centrer vos activités de rattrapage en vous appuyant sur les énoncés pertinents de compétences de l'examen d'aptitude (techniciens en pharmacie), comme on peut les retrouver dans le document *Professional Competencies for Canadian Pharmacy Technicians, at Entry to Practice* de l'ANORP, et tenant compte du rapport de rétroaction que le BEPC vous aura fourni.

Choisissez l'activité de rattrapage pertinente, car il existe différentes options pour la partie I (QCM) et la partie II (EPOS).



The Pharmacy Examining Board of Canada

Le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada

Vous devez réussir des activités distinctes pour la partie I (QCM) et la partie II (EPOS), si vous échouez trois fois à chacune des parties.

Heures de pratique pour la partie I (QCM) ou la partie II (EPOS) :

Exigence : Accomplir 500 heures sous la supervision d'un pharmacien autorisé ou d'un technicien en pharmacie autorisé dans le cadre de soins directs aux patients dans une pharmacie canadienne. Les heures doivent être réalisées en continu à raison d'un minimum de 20 heures par semaine. Le pharmacien ou le technicien superviseur doit envoyer, par la poste, la preuve de l'achèvement de ces 500 heures de pratique directement au BEPC. Un formulaire à remplir sera joint à la lettre vous annonçant les résultats de votre examen.

Objectif : En vue d'une quatrième (et dernière) tentative, il est important d'acquérir plus d'expérience dans tout le champ d'exercice de la profession, sous la supervision et le mentorat d'un pharmacien ou d'un technicien en pharmacie qui comprend à fond les compétences que l'on attend d'un technicien en pharmacie en début de carrière. Votre superviseur devrait vous aider à cerner vos lacunes en matière de connaissances et d'apprentissage et vous informer de votre degré de préparation à l'examen.

Unités de formation continue (UFC) seulement pour la partie I (QCM) :

Exigence : Obtenir un minimum de 78 unités de formation continue sous forme de cours par correspondance, approuvés par le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie (CCCEP) ou par un organisme de réglementation provincial. Il vous appartient de déterminer à quels cours vous inscrire et de vous assurer qu'ils répondent aux critères ci-dessus. La preuve que vous avez réussi le ou les cours doit être envoyée au BEPC. Après l'obtention des 78 UFC ou plus, envoyez au BEPC le certificat ou la lettre d'attestation par la poste.

Les candidats peuvent consulter le site Web du CCCEP pour s'informer des activités de formation continue acceptables : [SEARCH FOR A LEARNING ACTIVITY \(cccep.ca\)](https://www.cccep.ca).



The Pharmacy Examining Board of Canada

Le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada

Pour trouver les programmes pertinents, choisir « Technicians » et « Search » pour la liste des activités de formation regroupées par sujet.

Objectif : Choisir les activités de formation pertinentes, permettant de combler vos lacunes en matière de connaissances et d'apprentissage, afin d'optimiser ce rattrapage. On doit choisir des activités d'apprentissage dans les domaines courants de l'exercice des techniques de pharmacie.

Heures de pratique et UFC pour la partie I (QCM) seulement :

Exigence : 250 heures de pratique dans le cadre de soins aux patients dans une pharmacie canadienne, ainsi que 39 UFC. Les 250 heures doivent être réalisées en continu à raison d'un minimum de 20 heures par semaine sous la supervision directe d'un pharmacien autorisé ou d'un technicien en pharmacie autorisé. Un formulaire sera joint à la lettre vous annonçant les résultats de votre examen; il devra être rempli par le pharmacien ou le technicien superviseur qui l'enverra directement au BEPC. Les 39 UFC sous forme de cours par correspondance doivent être approuvés par le CCCEP ou un organisme de réglementation provincial. Il vous appartient de déterminer à quels cours vous inscrire et de vous assurer qu'ils répondent aux critères ci-dessus. La preuve officielle que vous avez réussi le ou les cours doit être envoyée au BEPC.

Objectif : En vue d'une quatrième (et dernière) tentative, il est très important d'acquérir plus d'expérience dans tout le champ d'exercice de la profession, sous la supervision et le mentorat d'un pharmacien ou d'un technicien en pharmacie qui comprend à fond les compétences que l'on attend d'un technicien en pharmacie en début de carrière. Votre superviseur devrait vous aider à cerner vos lacunes en matière de connaissances et d'apprentissage et vous informer de votre degré de préparation à l'examen



The Pharmacy Examining Board of Canada

Le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada

Choisir les activités de formation pertinentes, permettant de combler vos lacunes en matière de connaissances et d'apprentissage, est crucial afin d'optimiser ce rattrapage. On doit aussi choisir des activités d'apprentissage dans les domaines courants de l'exercice des techniques de pharmacie.

Cours universitaire agréé par le CCAPP seulement pour la partie I (MCQ) :

Exigence : Un cours pertinent d'un programme de techniques de pharmacie agréé par le CCAPP, après avoir cerné vous-même vos besoins de formation. Une fois le cours réussi, envoyez le certificat au BEPC par la poste.

Objectif : Choisir un seul cours universitaire qui comblera effectivement vos besoins en matière de connaissances et d'apprentissage peut présenter un défi. Si vous optez pour cette formule, nous vous conseillons de contacter le BEPC pour discuter du cours, afin de vous assurer de son acceptabilité.